

Liminaire commune CAP Locales 1,2 et 3 :
recours suite à entretien professionnel

Monsieur le Président,

Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

Pour nous, le système de l'entretien professionnel fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé, porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Nous réaffirmons très clairement notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions et nous demeurons tout particulièrement attachés à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la Fonction Publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire d'en revoir l'esprit comme il est indispensable de renforcer la linéarité des carrières. A ce titre, nous revendiquons notamment :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce qui nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, ce tableau doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle.

Concernant les dotations capital mois (DKM), le fait que le pourcentage d'agents majorés ait été pérennisé à 70 % des agents est un plus incontestable, mais cela demeure insuffisant ! Pour Solidaires Finances Publiques il faut aller au-delà !

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents ; avec le recul de trois campagnes d'entretien professionnel il est évident qu'il est plus utilisé par l'administration comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAP que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Ce système est lourd et chronophage, il ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

A ce propos, pouvez-vous nous donner le nombre de recours hiérarchiques, leur nature, les modifications apportées ainsi que le nombre d'audiences sollicitées.

Avant de conclure, les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence sur l'utilisation des DKM et réaffirme que tous les agents, quels que soient les services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'absence souvent répétée de marge de deux mois et exige que toutes les marges conservées en prévision de cette campagne soient utilisées dans le cadre de la saisine de la CAPL.

Les élus regrettent que pour la campagne 2014 trop de marges n'aient pas été utilisées, pénalisant ainsi de nombreux agents. Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015.

Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM. Il faut également reconnaître par l'attribution des réductions d'ancienneté, mais également par la qualité des appréciations (littérales et tableau synoptique) les efforts considérables que les agents déploient pour mener à bien, dans des conditions particulièrement dégradées, les missions de la DGFIP.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif et juste des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations (littérales et tableau synoptique).

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.